Les séjours de rupture en questions

ONT COLLABORÉ À CET OUVRAGE

David Delbart
Anne-Marie Gauci
Sophie Laridon
David Le Breton
Jean Malbos
Christophe Moreau
Luc Mormont
Sébastien Rojo
Michel Sparagano
Mylène Stephan
Jacques Tremintin
John Van Den Plas
et le collectif OSER

Sous la direction de
Thierry Trontin
et Olivier Archambault

Les séjours de rupture en questions

Oser l'innovation !

Préface de Jean-Yves Barreyre

Trames

érès éditions

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2019
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-6533-9
Première édition © Éditions érès 2019
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation…) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

PRÉFACE
Jean-Yves Barreyre 7

SÉJOURS DE RUPTURE
ET PROTECTION DE L'ENFANCE :
CHANGER DE PARADIGME
Olivier Archambault 13

LES SÉJOURS DE RUPTURE :
DÉFINITIONS ET HISTOIRE
Collectif OSER 39

L'AVENTURE COMME RESSOURCE ÉDUCATIVE
David Le Breton 53

LES JEUNES DITS « INCASABLES » :
PROBLÉMATIQUES ADOLESCENTES
ET ÉVOLUTION DES RÉPONSES
EN PROTECTION DE L'ENFANCE
Sophie Laridon 85

De quelques concepts et pratiques des séjours de rupture
Thierry Trontin 97

La nature comme outil thérapeutique
Luc Mormont 153

Penser autrement l'intervention
L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure comme tremplin transformationnel et développemental de la personne
Sébastien Rojo 161

Le retour en France
Anne-Marie Gauci, David Delbart 193

Séjours de rupture : maillon utile et fécond d'une longue chaîne
Jacques Tremintin 211

Les séjours de rupture et la philosophie du risque
Michel Sparagano 231

La place du séjour de rupture dans la prise en charge du trouble des conduites à l'adolescence
Mylène Stephan 247

Séjours de rupture, adolescents
en crise et cheminement des parents
Christophe Moreau 277

Des séjours éducatifs de rupture
pour jeunes en difficulté
aux stages à l'étranger des étudiants
en formation sociale
Tentative de rapprochement des processus
de rupture et d'émancipation portés
par le « risque de la mobilité »
Jean Malbos 297

L'Ailleurs comme alternative
au confinement de nos jeunes
en difficulté : un accompagnement
éducatif complexe
Analyse anthropologique croisée
et multi-située des séjours éducatifs
dits de rupture
John Van Den Plas 317

Et pour conclure ? 349

Bibliographie 355

Préface

De l'échappement au devenir citoyen

Un des principaux résultats de la recherche collaborative sur les jeunes en situation d'incasabilité[1] fut de constater qu'ils étaient tous inscrits dans un processus d'échappement, ayant rompu les liens avec les institutions de base, allergiques aux tentatives d'accrochage que leur proposaient éducateurs, pédagogues ou soignants sur leurs chemins chaotiques. Rétifs à toute tentative de captation dans les rets de l'attachement si cher aux travailleurs sociaux, ils n'avaient de cesse de s'échapper dans une sorte de fuite à la prise de corps et/ou la prise de tête ; avec le sentiment que les adultes de la *paideia* ou du soin ne traitaient que de choses ou

1. J.-Y. Barreyre, P. Fiacre, V. Joseph, Y. Makdessi, « Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits "incasables" », étude CÉDIAS, ONED, 2008.

de faits sans rapport avec cette souffrance indicible agissante, essence même de leur colère.

Échapper, *« excappare »* en latin populaire, signifie « sortir de la chape », la chape étant « le manteau » ou plus généralement, « ce qui couvre » comme une chape de plomb ou comme un chaperon, mais aussi comme la chape de mortier à base de ciment destinée dans une construction à aplanir, niveler, surfacer ou enrober un support. Il y a dans l'échappement une force, une puissance ou/et une répulsion à une expérience, réelle ou imaginée, d'être enchappé, camisolé, recouvert contre son gré.

Fuir donc ces lieux organisés, ces paroles enfermantes qui ne disent rien d'une hypertension existentielle, qui ne parlent pas d'un possible entendable, s'échapper pour ne pas se faire serrer dans des chemins balisés qu'on ne veut pas rejoindre. Ne pas s'accrocher à ces cordes prévisibles qui ramènent aux files d'attente, aux examens échoués d'avance, à un retour sur soi et ses échecs.

Longtemps, le travail social a « misé », pour ces jeunes-là aussi, sur des lieux d'attachement possible *versus* l'échappement – fugue ou fuite. Longtemps, les stratégies reposèrent sur l'institution ou le service comme structure, comme lieux sécures et responsables, espaces et temps organisés du retour à la raison (maison ?).

Il a fallu bien des débordements chaotiques au sein même des « institutions » pour que ces situations décidément inintégrables construisent en France, dans les années 1990, un « fait social », dès lors qu'il est devenu une préoccupation des pouvoirs publics, et qu'on a mal nommé – dans la logique de pierre des lois de 1975 – les « incasables ». Aujourd'hui on parle plus pudiquement d'une catégorie plus large, celle des situations complexes.

Il en a fallu des débordements, jusqu'au jour où des équipes, retrouvant les chemins de Deligny ou du père Jaouen, ont repris les chemins escarpés aux marges des règlements (plus que du droit) et des responsabilités formelles, ont pris le risque de l'échappée, voire de la susciter, dans un possible social, en tenant compte de ce qu'elle avait d'initiateur. Puisque des jeunes, souvent vulnérables, fuyaient les espaces construits de la « réadaptation » ou de l'intégration, autant ne pas s'opposer à cette pulsion vitale et les accompagner, voire leur proposer une aventure autant qu'un pas, fût-il de charge. L'échappée est un espace libre et étroit qui laisse voir quelque chose, un court voyage par lequel on se libère des contraintes, non sans risque, et lorsqu'un danger nous frôle, on souffle à soi-même ou aux autres : « On l'a échappé belle. » Car l'échappée est souvent brève, voire fulgurante, comme au sens figuré « d'échappée de génie ».

Les séjours de rupture décrits dans cet ouvrage collectif organisent un espace et un temps hors des normes et des lieux quotidiens, un espace-temps de confrontation avec soi-même et avec les autres, où les règles se construisent ensemble et en chemin. « Chemin faisant » me disait Jacques Ladsous lorsque nous projetions de réhabiliter la (nouvelle) Cordée de Deligny. Et je suis sûr qu'il aurait soutenu la démarche dont il est question ici. L'échappée belle dans le chemin faisant, et le chemin comme « reconstruction, remaniement du sentiment de soi » (D. Le Breton, *intra*, p. 74), car il y a, dans l'échappée, le fait d'échapper aux autres (comme dans une course cycliste), de s'extraire d'un peloton, de tenter sa chance en se transformant, mais cette échappée n'est possible que si elle a été soutenue par une équipe, dans une liminalité accompagnée.

L'accompagnement des échappées belles dans les séjours de rupture a cela d'innovant qu'il permet de remettre à l'ouvrage, dans un environnement inconnu ou nouveau, parfois hostile, aussi bien les rapports aux espaces de vie que les rapports au temps et ses scansions ritualisées dans la vie quotidienne. Les séjours permettent l'expérience d'un autre rapport à l'espace et au temps et ils sont en ce sens « aventureux ». L'aventure n'est pas à confondre avec la mise en danger, elle se prépare, s'organise, repose sur une éthique, des manières de

faire ensemble à la fois précises et précieuses qui permettent de poursuivre l'aventure et de continuer le chemin ainsi défriché ensemble : un défrichement partagé de manières de faire et de savoir-être qui n'est pas imposé sans penser ni agir. L'aventure est alors, comme le dit David Le Breton une « ressource » éducative.

Et on aurait tort de penser – comme le souligne Olivier Archambault – que ces séjours sont réservés aux situations les plus dégradées, lorsqu'« on a tout essayé » : ils prennent leur véritable mesure dans la prévention, aux premiers décrochages, aux premiers errements, aux premiers « placements ». Et les expériences relatées ici mélangent souvent les publics, les différences ou les singularités.

Mais cet ouvrage ne s'intéresse pas qu'à l'échappée en elle-même, mais aussi au « revenir » comme nouveau devenir, pour « être (après la transformation du moi) à la reconquête de la confiance à l'autre » (A.-M. Gauci, D. Delbart, *intra*, p. 184). Cette reconquête, nouvelle potentielle rupture, s'anticipe déjà dans l'échappée accompagnée. Sans doute faudrait-il mobiliser bien plus de moyens et de créativité pour ce moment crucial et difficile de la reconquête de soi, et cela même si, *in fine*, le jeune « restera maître de ce qu'il deviendra » (J. Tremintin, *intra*, p. 210). Et pour cela ne pas oublier, dans la novlangue de la « coordination », la base même du travail d'éducateur qu'est la

permanence éducative, si on espère encore produire des modèles positifs d'identification (*ibid.*, p. 216).

Pourtant, seul un département français sur dix s'est engagé aujourd'hui à soutenir ces échappées belles et accompagnées, alors même que tous sont confrontés à des jeunes fuyant les structures et institutions organisées, échappement-fuite qui a pu aller jusqu'en Syrie. Une société se jauge aussi aux aventures sociales qu'elle propose à tous, aux chemins de traverse qu'elle accorde et aménage, aux possibilités de devenir qu'elle multiplie et qu'elle valorise, aux chances qu'elle donne toujours de devenir citoyen.

Jean-Yves Barreyre

Sociologue, ancien éducateur de rue, chef de projet de la recherche du CÉDIAS sur les « Parcours et situations de vie des jeunes dits "incasables" », chercheur indépendant.

Olivier Archambault

Séjours de rupture et protection de l'enfance : changer de paradigme

« Nous pensons toujours ailleurs », écrit Montaigne[1]. Après la disparition de son ami La Boétie en 1563, ne parvenant pas à soulager sa peine, Montaigne a décidé de fuir sa douleur dans le voyage. La diversion est, dit-il, « la plus ordinaire recette aux maladies de l'âme, une façon habile et agile d'échapper aux obsessions, à l'emprise des idées fixes, aux passions mortifères[2] ». Montaigne estime ainsi que pour changer de point de vue, il faut sortir de chez soi, découvrir de nouveaux horizons, car « cela

---

*Olivier Archambault, directeur de Média Jeunesse, président d'*OSER *(Organisateurs de séjours éducatifs dits de rupture).*

1. N. Lapierre, *Pensons ailleurs,* Paris, Stock, 2004 ; Paris, Gallimard, Folio Essais, 2006.

2. Montaigne, *Essais*, Livre III, chapitre IV, « De la diversion », dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1962.

permet de déshabituer ses idées, de déplier des questions enfouies sous d'illusoires convictions[3] ».

Dans le sillage de Montaigne et de l'emblématique père Jaouen, considéré par beaucoup comme le père de la discipline, les séjours dits de rupture sont nés en Protection de l'enfance du manque de solutions à même de répondre à un besoin par nature insatisfait : proposer une alternative aux adolescents exclus des accompagnements conventionnels. Quelle que soit leur appellation, ces adolescents aux problématiques de l'entre-deux, « incasables[4] » ou « invisibles[5] » au gré des études du secteur, vrais cas complexes à la frontière de l'éducatif et du soin, ou simples symptômes des dysfonctionnements institutionnels, « empoisonnent » les professionnels et mettent en lumière les limites des dispositifs de protection.

Paradoxalement, au regard des besoins massifs qui s'expriment dans la plupart des schémas départementaux en direction de ces cas complexes, et en comparaison des autres solutions mobilisables – plus onéreuses telles que les CER (centres éducatifs renforcés), les CEF (centres éducatifs fermés), les internats socio-éducatifs médicalisés, ou au

3. J. Starobinski, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1993.
4. J.-P Chartier, *Les incasables : alibi ou défi ?*, Marseille, Édition du Journal des psychologues, 1989.
5. Défenseur des droits, *Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles,* rapport 2015.

rapport coût/bénéfices éducatifs plus que discutables comme les accueils à l'hôtel avec éducateurs intérimaires –, la reconnaissance des séjours de rupture par les pouvoirs publics tarde à se manifester. Dix départements[6] seulement sur cent un ont autorisé et habilité Aide sociale à l'enfance (ASE) des structures organisant des séjours de rupture, quelquefois en France mais surtout à l'étranger, pour une capacité cumulée dépassant à peine les deux cents places autorisées sur l'ensemble du territoire national. La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), après avoir eu largement recours à ce type d'accompagnements, retire progressivement ses habilitations Justice et ne finance plus les accompagnements à l'étranger pour les jeunes placés au titre de l'ordonnance de 1945, à l'exception du seuil et de deux CER encore implantés au Maroc (Realise, Nomade).

Paradoxalement encore, la réglementation du secteur n'a jamais été aussi favorable à l'innovation. La loi de rénovation sociale du 2 janvier 2002, la loi Hôpital-patient-santé-territoire du

6. Sous réserve d'autres habilitations non connues d'OSER. Les Yvelines (Média Jeunesse), l'Essonne (Parcours, Second souffle, Manda spring, Vivre ensemble), le Finistère (Dispositif d'accueil diversifié, Ribinad), les Côtes-d'Armor (Extra-Balle), la Haute-Saône (Média Jeunesse), l'Indre-et-Loire (Fondation Verdier), le département de Paris (Le Seuil), la métropole de Lyon (Los Niños, Média Jeunesse), le Morbihan (Parenthèse itinérante), le Puy-de-Dôme (Éducateurs voyageurs).

21 juillet 2009[7] rappellent le besoin impérieux d'évolution dans les pratiques, tous secteurs d'action sociale confondus.

En matière de protection de l'enfance, le législateur martèle au travers des lois de 2007 et 2016 ses vœux d'ouverture du panel des accompagnements. La PJJ, à la surprise générale, a même édité en mars 2016 une note proposant un cadre réglementaire pour les séjours éducatifs organisés à l'étranger[8]. Plus récemment, la Garde des sceaux s'est officiellement déclarée très favorable aux séjours de rupture, « un media pédagogiquement adapté, reconnu et encouragé dans le cadre des actions éducatives menées par les services et établissements de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)[9] ».

L'Europe, au travers de ses programmes Erasmus +, promeut aussi les bienfaits de la mobilité, « une éducation non formelle » qui permet, selon elle, de développer compétences, savoir-être et savoir-faire[10]. Elle cible notamment ceux qu'elle qualifie comme NEET *(Neither in Employment nor in Education or Training)*, jeunes de 15-24 ans qui

7. Art. L. 313-1-1.-I, « […] Une partie des appels à projets doit être réservée à la présentation de projets expérimentaux ou innovants répondant à un cahier des charges allégé ».
8. Note d'instruction du 26 mars « relative aux séjours et déplacements éducatifs à l'étranger et en Outre-mer », *Bulletin officiel du ministère de la Justice*, n° 2015-04 du 30 avril 2015.
9. https://www.nosdeputes.fr./15/question/QE/11071.
10. https ://info.erasmusplus.fr/

ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation et pour qui la mobilité peut constituer un tremplin vers l'employabilité.

Paradoxalement enfin, sur un plan plus théorique, la psychologie sociale et la psychologie environnementale prennent du poids en France depuis une cinquantaine d'années et visent à démontrer l'influence des environnements social, relationnel, culturel, physique, sur les individus. Plusieurs recherches issues de champs disciplinaires variés, sociologiques[11], psychopathologiques[12], pédopsychiatriques[13], ont récemment étudié des échantillons de jeunes ayant participé à des séjours de rupture à l'étranger. Toutes convergent vers l'impact positif représenté par ces pédagogies de l'éloignement sur les trajectoires des jeunes accueillis, invitant à poursuivre les travaux au regard de la complexité des mécanismes en jeu, mais également du potentiel des nombreux leviers repérés, éducatifs

---

11. C. Moreau, *Séjours de rupture, adolescents en crise et cheminement des parents. Ruptures, transitions et reconstructions : les spécificités d'une prise en charge peu reconnue*, rapport final ONED, avril 2014 ; *Conseil général de l'Essonne*, le PECQ et le MEPP, « Évaluation des lieux de vie en Essonne », 2010.

12. C. Saint-Martin, *Évaluation de séjours de rupture pour les adolescents en grandes difficultés : approches méthodologiques et théoriques*, thèse de doctorat de l'université de Toulouse 2-Le Mirail, ED CLESCO psychopathologie, 2012.

13. M. Stephan, *Place du séjour de rupture dans la prise en charge du trouble des conduites à l'adolescence,* thèse de doctorat en médecine, université de Bretagne occidentale, 2013.

(développement des compétences socio-affectives comme l'estime de soi, le bien-être, l'autonomie, la socialisation, etc.) comme thérapeutiques (l'identité, le lien, le narcissisme, le soutien à l'élaboration). Ces études rejoignent les conclusions des travaux déjà menés en Europe et aux États-Unis, sur la base de pédagogies de « l'expérientiel » (K. Hahn[14]) ou du « sport aventure » (M. Gass[15]).

Dans ce contexte a priori favorable, et au regard du service rendu, comment expliquer alors la difficulté des séjours de rupture à sortir de leur marginalité, et dépasser ainsi le stade de l'accompagnement éternellement alternatif, trop souvent mobilisé par défaut – « on a tout essayé, il ne reste plus que le séjour de rupture » entend-on régulièrement dans la bouche des travailleurs sociaux –, pour s'imposer comme une véritable innovation au cœur d'un secteur qui en a pourtant cruellement besoin ?

Les séjours de rupture, une innovation en question

« Innover, c'est introduire du nouveau, produire un changement dans les conduites et les représentations, en proposant de nouveaux objets, de

14. La contribution de Kurt Hahn, éducateur et médecin allemand, à la pédagogie est notamment connue pour son invention de la théorie/thérapie des expériences vécues.
15. M. Gass et coll., *Adventure Therapy*, New York, Routledge, 2012.

nouvelles méthodes ou techniques, de nouvelles visions, significations ou croyances. » C'est la définition de l'innovation proposée par Pierre Tap dans le *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*[16]. L'auteur explique également que le terme innovation est surtout employé dans les pratiques économiques et dans les domaines industriels et technologiques. Mais, ajoute-t-il, « à une période où le progrès et les innovations techniques ne sont plus perçus comme la voie royale vers le bonheur, il est sans doute utile de souligner l'importance des innovations psychologiques, sociales ou culturelles ».

Innover revient donc à introduire quelque chose de nouveau dans une chose déjà établie.

Sur le plan social, les séjours de rupture se sont développés par essence pour répondre à des besoins insatisfaits, au profit de jeunes « incasables », en marge des institutions. Le terme d'« incasables » est généralement utilisé par les professionnels de terrain pour désigner des situations d'enfants ou de jeunes en danger qui posent problème aux institutions sanitaires et sociales. L'écart entre la demande de « l'institué » et l'offre de l'institution est ici centrale.

---

16. J.-Y Barreyre, B. Bouquet (sous la direction de), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale,* 2e édition, Paris, Bayard, 2006.

Presse : dossiers thématiques

Revue *Lien social*

« L'aventure de dix jeunes de 13 à 17 ans », octobre 1999.

« Séjours de rupture ou comment des jeunes courent le monde pour retrouver une place », 19 octobre 2000.

« Six semaines marocaines pour des jeunes en difficulté », 8 novembre 2007.

« Les séjours de rupture, des dispositifs efficaces », 29 mai 2008.

« Séjours de rupture : retour sur une alternative éducative », 12 mars 2009.

« Séjours de rupture, l'espoir au bout du chemin », 12 novembre 2009.

« Reportage au Sénégal : séjour de rupture », n° 985, 16 septembre 2010.

« Marcher pour s'en sortit », n° 1006, 17 février 2011.

« ITEP, une institution hors les murs », n° 1017, 5 mai 2011.

« Où en sont les séjours de rupture ? », n° 1079, 18 octobre 2012.

« Un séjour de rupture en Albanie, accompagner "l'après" », n° 1096, 7 mars 2013.

« Séjours de rupture pour personnes SDF », n° 1105, 16 mai 2013.

« Un séjour de rupture en France : deux mois pour redémarrer », n° 1142, 29 mai 2014.

« Transferts et séjours de rupture : retour vers le futur », n° 1240, 27 novembre 2018.

Revue *ASH*

« Séjours de rupture : partir pour mieux revenir ? », 12 septembre 2003.

Récits portant sur le voyage éducatif et les séjours de rupture

CHARTON, E. ; TRONTIN, T. 2006. *Au pays des cinq museaux*, Chateldon, association Éducateurs-Voyageurs, educateurs-voyageurs.org

COLLECTIF. 2011. *Grandeur Nature ou la parole des enfants*, www.grandeurnature.org

GANZ, T. 2009. *La parenthèse Ahansal*, Paris, Elzévir.

TRONTIN, T. 2010. *L'esquisse de la suture,* Chateldon, Éducateurs-Voyageurs.

TRONTIN, T. et coll. 2013. *Les petits princes*, Chateldon, association Éducateurs-Voyageurs, educateurs-voyageurs.org

Vidéos, DVD

Au pays du couchant lointain, documentaire de J.-P. Blache, DVD, 2010, educateurs-voyageurs.org

Caravane de sel, documentaire de T. Albrecht, 2008, www.rivesdurhone.ch

Dalal Diamm Sénégal, www.apgse.fr

Le totem de papier, 2008, Extra-Balle.

Sitographie

www.oser.me